

CHSCT RESEAU 44/85 **VOTE D'UNE EXPERTISE !**

Conditions de travail et incidences sur la santé des agents de notre Direction.

Cette expertise est contestée au tribunal par la Direction.

La CFDT est représentée par 2 collègues, Éric Lombrey et Jean Yves Jezequel, au CHSCT du Réseau.

Ils y prennent toute leur place et **donnent de l'importance à la prévention** que doit exercer la Direction pour permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions.

Régulièrement ils interpellent votre Direction par des propositions de groupes de travail ou des avis motivés sur les projets de réorganisation ou des projets immobiliers.

Ces avis sont intégrés dans les comptes rendus affichés dans les bureaux. **Depuis quelques mois, les relations avec la Direction se tendent :** après



la présentation des différents rapports des médecins et assistantes sociales qui laisse apparaître **des situations inquiétantes sur la santé d'un nombre important d'agents, nos élus ont demandé la constitution d'un groupe de travail pour évaluer la gravité de la situation.** Les

accompagnements individuels mis en place par la Direction sont insuffisants. **Des mesures de prévention plus générales doivent être mises en place.** De plus les **représentants du personnel** font régulièrement part à la Direction **des difficultés exprimées par les collègues dans leur quotidien, quelle que soit la fonction.** Les nombreux feuillets CHSCT confirment également ces difficultés.

La Direction a refusé la mise en place de ce groupe de travail estimant avoir fait le nécessaire

Les problèmes exposés ne sont pas si dramatiques que cela pour elle !

À la suite de ce refus les représentants, mandatés par la CFDT, ont fait voter lors du CHSCT de juin une expertise externe pour évaluer la gravité de la situation.

Si l'expertise est confirmée au Tribunal, elle sera effectuée par un cabinet extérieur agréé. Elle s'adressera à tous les agents de la DR, quel que soit leur fonction et de manière **totale** **ment anonyme.** L'expert analyse une situation donnée. Il fait son rapport et des préconisations pour améliorer cette situation. Le Président du CHSCT (Direction) est fortement incité à suivre tout ou partie de ces préconisations car il engage personnellement sa responsabilité juridique.

Pour info et à notre grande surprise, les représentants de **FO se sont abstenus** lors de ce vote (faisant confiance aux démarches exercées par la Direction !).

Le représentant de SUD a voté pour, la représentante de la CGT était absente et excusée mais soutient la démarche.

Chacun prend ses responsabilités !

Nouveau refus de la Direction. Cette fois, cette décision se traduit par une **contestation de la demande d'expertise** et donc une **assignation au tribunal** qui aura lieu le **26 septembre 2019**.

LA CFDT NÉGOCIE POUR VOUS



La CFDT vous informera de la suite et des modalités de l'expertise si elle a lieu.

Les représentants CHSCT mandatés par la CFDT regrettent que les relations sociales arrivent au niveau du tribunal.

Par leur action et intervention, ils souhaitent **délier les langues**.

Pour eux trop de collègues souffrent en silence de peur de se faire repérer.

Cette situation est révélatrice de ce qui se passe au national.

N'hésitez pas à contacter le syndicat ou vos représentants au CHSCT pour donner vos réactions, votre vécu et vos ressentis au niveau de vos conditions de travail.

Ne restez pas seuls face à vos difficultés.

Vos contacts CFDT/CHSCT :

Jean Yves Jezequel : 06.38.50.38.32

jya.jezequel@wanadoo.fr

Eric Lombrey : 06.31.35.38.53

elrico3@sfr.fr